

FDS 2000-1

1. IDENTIFICATION ET UTILISATION DU PRODUIT

Nom de produit : Isopropanol (99%)

Autres moyens d'identification : AI2000-004, AI2000-019, AI2000-205

Numéro de la FDS : 2000-1

Usage du produit : Solvant industriel.

Veuillez vous référer à l'étiquette du produit.

Identification de la société :

HALL CHEM MFG. INC.

1270 rue Nobel

Boucherville QC J4B 5H1

Tel. : (450) 645-0296

Fax : (450) 645-0444

NUMERO D'APPEL D'URGENCE :

Contact d'urgence CANUTEC 24h/24: 613-996-6666

Contact local en cas d'urgence: 613-996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGER

Classification SGH :

Liquides inflammables Catégorie 2; Irritation oculaire Catégorie 2A; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Inhalation, Oral(e)); Catégorie 3 (Effets narcotiques)

Éléments d'étiquetage SGH :

Pictogramme :



Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger :

DANGERS PHYSIQUES:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

N'est pas classé comme un danger pour l'environnement selon les critères du SGH.

Conseils de prudence :

Prévention:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 Mise en terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage/antidéflagrant.
 P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
 P243 Prendre des mesures pour éviter les décharges statiques.
 P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
 P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
 P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou avec les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou prendre une douche.
 P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser les moyens d'extinction appropriés.
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Stockage:
 P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P235 Tenir au frais.
 P405 Garder sous clef.

Élimination:
 P501 Éliminer les déchets et les récipients par la remise à un éliminateur agréé ou conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification
 Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées, provoquant un danger d'incendie en retour de flamme.
 Même avec une métallisation et une mise appropriées, ce matériau peut accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.
 Légèrement irritant pour le système respiratoire.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance

Nom chimique	%V/V	NO. CAS
Alcool isopropilique (IPA)	99	67-63-0

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux :

En général, aucun traitement n'est nécessaire, consulter cependant un médecin.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation des vapeurs, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si elle ne respire pas, lui donner la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau (ou avec les cheveux) :

En cas de contact avec la peau, retirer rapidement les vêtements contaminés. Rincer la zone exposée avec de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire :

En cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau courante pendant plusieurs minutes maintenant les paupières écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin de préférence un ophtalmologiste.

Ingestion :

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre. Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Avis aux médecins :

Ce produit renferme des matières pouvant entraîner une pneumonie grave en cas d'aspiration. S'il y a moins de deux heures que l'ingestion a eu lieu, effectuer prudemment un lavage gastrique. Si possible, utiliser une sonde endotrachéale pour prévenir l'aspiration des vomissures. Garder le patient en observation pour déceler tout signe de gêne respiratoire causée par une pneumonie de déglutition.

Pratiquer les techniques de réanimation et administrer la thérapie médicamenteuse s'appliquant aux cas de diminution respiratoire.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés :

Petit incendie: Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, une mousse d'alcool ou de l'eau pulvérisée. Gros incendie: Utiliser une mousse d'alcool, de l'eau pulvérisée ou vaporisée. Refroidir les contenants avec un jet d'eau pour éviter une surpression, l'auto-inflammation ou l'explosion.

Moyens d'extinction inappropriés :

Aucun(e)

Dangers spécifiques du produit :

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance. Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète.

Produit de combustion dangereux :

Les produits libérés au cours de la décomposition thermique de cette substance sont toxiques et peuvent comprendre du monoxyde et du dioxyde de carbone.

Conseils aux pompiers :

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Portez une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Éliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute

contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre. Ventiler complètement la zone contaminée. Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Petit déversement: Diluer avec de l'eau et absorber avec une vadrouille ou une substance inerte sèche et mettre dans un contenant de récupération approprié.

Gros déversement: Conserver à l'écart de la chaleur et de toute source d'ignition. Arrêter avec de la terre, du sable ou avec une matière non combustible sèche. Empêcher l'entrée dans les égouts, les sous-sols ou autres endroits fermés; faire dériver l'eau afin de minimiser l'étendue de la contamination. Faire attention que le niveau de concentration du produit ne dépasse pas la TLV.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précaution à prendre pour une manutention sans danger :

Manipuler et ouvrir les contenants avec précaution. Garder les contenants électriquement reliés à la terre, surtout pendant les opérations de pompage ou de transbordement afin d'éviter l'accumulation d'électricité statique.

Protection contre l'incendie et l'explosion :

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention). Éteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Éliminer toutes les causes d'inflammation. Éviter les étincelles. Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque. Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de stockage peuvent se situer dans la zone d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables. Éliminer de manière adéquate tout chiffon ou matériau de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie. N'utilisez PAS d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Condition d'un entreposage sur :

Dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder à l'écart des matières incompatibles et à l'abri des sources d'ignition (flammes nues, étincelles, électricité) et des températures supérieures à 40°C. Garder les contenants électriquement reliés à la terre surtout pendant les opérations de pompage ou de transbordement.

Précautions Générales :

Éviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manutention. Se reporter à la section 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manutention, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité. S'assurer que les installations de manipulation et de stockage sont conformes aux réglementations locales.

Matériel d'emballage :

Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable.

Matière non-appropriée Caoutchouc naturel, butyl, néoprène ou nitrile.

Consignes concernant les récipients :

Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle :

Nom chimique	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
--------------	---------------------------------------	------------------------	------

Alcool isopropilique (IPA)	TWA	200 ppm	ACGIH
	STEL	400 ppm	ACGIH
	TWA	400 ppm 980 mg/m ³	OSHA Z-1

Mesures d'ordre technique :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition. Une extraction des gaz d'échappement est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence. Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux. Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles. Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit. Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration. Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire :

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur.

Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté. Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les conditions d'utilisation :

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ébullition > 65 °C) (149°F).

Protection des yeux :

Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. S'il existe un risque important de projections, portez un masque de protection intégral.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d'utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d'être exposées.

Mesures de protection :

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Les renseignements suivants, tout en étant appropriés pour le produit, sont de nature générale. Le choix d'un équipement de protection Individuelle variera selon les conditions d'utilisation.

Mesures d'hygiène :

Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes.

Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant toute réutilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Conseils généraux :

Les directives locales sur les limites des rejets de composés volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de l'air contenant des vapeurs. Minimiser le déversement dans l'environnement. Une étude doit être effectuée pour s'assurer du respect de la législation environnementale locale. Les informations relatives aux mesures de rejet accidentel se trouvent à la section 6.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physique et chimiques essentielles :

État physique : Liquide	Apparence : Incolore	Odeur : Typique	Seuil d'odeur : Non disponible
Tension de vapeur (20°C): 33 mm Hg	Densité de la vapeur (air =1): 2.0	Taux d'évaporation (acétate de butyle =1): 1.5	
Point d'ébullition : 82 °C	Température de congélation : -89°C	pH : Non applicable	
Densité (20°C): 0.79°C	Coefficient de répartition EAU/HUILE : log = 1	Miscibilités avec l'eau : miscible en toutes proportions	
Point d'éclair : 12 °C	Température d'auto inflammation: 399°C	Limites d'explosivité : limite inférieure : 2 % (V) limite supérieure : 12 % (V)	

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sous-paragraphes suivants.

Stabilité chimique :

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le matériau est manipulé et stocké conformément aux règles.

Possibilité de réactions dangereuses :

Réagit avec les agents fortement oxydants.

Conditions à éviter :

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres causes d'inflammation.

Empêcher l'accumulation de vapeurs.

Dans certaines circonstances le produit peu s'enflammer à cause de l'électricité statique.

Matières incompatibles :

Agents fortement oxydants.

Produits de décomposition dangereux :

Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables :

L'exposition peut avoir lieu par l'intermédiaire d'une inhalation, d'une ingestion, d'une absorption par la peau et par

un contact avec les yeux ou la peau et par une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë :

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg Remarques: Faible toxicité:

Toxicité aiguë par inhalation Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg Remarques: Faible toxicité

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Produit: Remarques: Non irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Produit:

Remarques: Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Produit: Remarques: Non considéré comme un agent de sensibilisation.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Produit: Génotoxicité in vivo Remarques: Non mutagène.

Cancérogénicité :

Produit:

Remarques: Non cancérogène.

Toxicité pour la reproduction :

Produit:

Effets sur la fertilité

Remarques: N'altère pas la fertilité. Non toxique pour le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: Peut être cause de somnolence et d'étourdissement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit: Remarques: Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain.

Toxicité par aspiration :

Produit:

L'aspiration dans les poumons du produit avalé ou vomi peut provoquer une pneumopathie chimique qui peut être mortelle.

Information supplémentaire :

Remarques: L'exposition peut augmenter la toxicité d'autres matériaux. Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :

Toxicité pour les poissons (Toxicité aiguë)

Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les crustacées (Toxicité aiguë)

Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques (Toxicité aiguë)

Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

Remarques: Données non disponibles

Toxicité pour les crustacées (Toxicité chronique)

Remarques: Données non disponibles

Toxicité pour les microorganismes (Toxicité aiguë)

Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Persistence et dégradabilité :

Produit:

Biodégradabilité :

Remarques: Facilement biodégradable. S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

Bioaccumulation :

Remarques: Estimé non significativement bioaccumulable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau log Pow: 0.05

Mobilité dans le sol :

Remarques: Se dissout dans l'eau. Si le produit est répandu au sol, un ou plusieurs composants peuvent contaminer les nappes phréatiques.

Autres effets néfastes :

Non considéré comme ayant un potentiel de destruction de la couche d'ozone.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination :

Déchets de résidus :

Si possible récupérer ou recycler. Le générateur de déchets est responsable de déterminer la toxicité et les propriétés physiques du matériau produit pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Il est interdit de laisser les déchets contaminer le sol ou l'eau.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

Emballages contaminés :

Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder les fûts non nettoyés.

Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORT

Règlementation	Numéro UN	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Group d'emballage
Canadien TDG	1219	ISOPROPANOL	3	II

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits dangereux et la FS (Fiche signalétique) contient tous les renseignements prescrits par les Règlements sur les produits dangereux.

16. AUTRES INFORMATIONS

Préparer par :
Hall Chem Mfg. Inc.

Date / Mise à jour le : Décembre, 2017

NOTE:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

L'information contenue dans cette fiche signalétique détaillée est fournie sur demande, à titre de service à la clientèle. Elle ne doit servir à aucun autre usage et sa reproduction et/ou publication est interdite sans le consentement de HALL CHEM MFG. INC. Bien que ces renseignements soient basés sur des données tirées de sources fiables, HALL CHEM MFG. INC. ne saurait en garantir l'exactitude et exclut formellement toute garantie explicite relative à l'exactitude de ces renseignements ou aux résultats pouvant découler de leur application.

